



Répondant du dossier : Jacques Clavel, Municipal

Préavis municipal concernant les travaux nécessaires dans les vergers communaux (remplacement et entretien des arbres fruitiers)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

La Commune est propriétaire d'environ 100 arbres fruitiers sur son territoire. Ces derniers ont tous besoin d'être entretenus, ce qui représente un travail conséquent que seule une entreprise qualifiée peut entreprendre.

Il est prévu de faire effectuer ces travaux sur une période de trois ans, dès 2020.

II. Description des travaux projetés

- Taille des arbres encore en bon état
- Abattage des arbres morts
- Plantation de nouveaux arbres en remplacement de ceux abattus.

III. Estimation des coûts

La réalisation de l'ensemble de ces mesures nécessite, dès lors, l'octroi d'un montant de CHF 20'000.00 TTC.

Ce montant sera échelonné dans la comptabilité communale pendant une période de trois ans.

IV. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de Juriens de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Juriens,

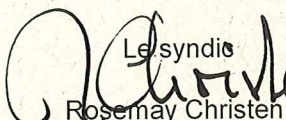
- vu le préavis municipal N° 2016-2021-32
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

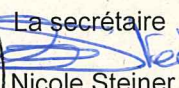
1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux nécessaires dans les vergers communaux
2. d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de ces travaux de CHF 20'000.00 dans la trésorerie courante.
3. d'autoriser l'amortissement de ce montant sur 10 ans.

Adopté en séance de Municipalité le 10 mars 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Le syndic
Rosemay Christen




La secrétaire
Nicole Steiner